



Le 31 août 2020

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Autorisations gouvernementales
et participation du public
Direction principale – Projets de transport
et construction
Hydro-Québec TransÉnergie
et Équipement
855, rue Sainte-Catherine Est
21^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

**Objet : Interconnexion des Appalaches – Maine
Réponse aux questions complémentaires DQ12**

Madame,

Vous trouverez aux pages suivantes les réponses d'Hydro-Québec aux questions complémentaires de la commission.

Nous vous invitons à communiquer avec la soussignée si des informations additionnelles étaient requises.

Recevez, Madame, mes salutations distinguées.

HÉLÈNE PERRAULT
(original signé)

Hélène Perrault
Conseillère – Gestion stratégique

c.c. Nicolas Tremblay, chef – Projets

INTERCONNEXION DES APPALACHES-MAINE

Réponses aux questions complémentaires DQ12

1. La Nation huronne-wendat a présenté un mémoire à la commission le 19 août dernier dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique et a précisé qu'elle avait été contactée tardivement par Hydro-Québec dans le cadre du projet d'interconnexion quant aux impacts que ses membres qui pratiquent leurs activités sur le territoire visé par le projet d'interconnexion pourraient subir, ainsi que sur les effets du projet sur les lieux traditionnellement fréquentés par eux.

a. La commission d'enquête souhaite savoir dans quel contexte Hydro-Québec a pris contact avec la Nation huronne-wendat, à quelle étape d'étude du projet d'interconnexion et à quelle date.

Réponse d'Hydro-Québec :

Le 22 mai 2019, l'Office national de l'énergie (devenue la Régie de l'énergie du Canada) a identifié la Nation huronne-wendat parmi les communautés autochtones potentiellement touchées par le projet d'interconnexion des Appalaches – Maine.

C'est dans ce contexte que, le 18 juin 2019, Hydro-Québec a transmis une lettre au Grand chef de la Nation huronne-wendat afin de résumer les grandes lignes du projet Appalaches-Maine et solliciter une rencontre pour recueillir, le cas échéant, les préoccupations des Hurons-Wendat.

La première rencontre avec la Nation huronne-wendat sur le projet d'interconnexion des Appalaches-Maine s'est déroulée à Wendake le 5 septembre 2019. Les discussions entre les parties se sont poursuivies par la suite et sont toujours en cours.

2. À combien estimez-vous la perte de superficie cultivée (pâturages, friches herbacées, grandes cultures, gazonnière) due à la seule présence des pylônes?

Réponse d'Hydro-Québec :

La perte de superficie cultivée (pâturages, friches herbacées, grandes cultures, gazonnière) due à la présence des pylônes est estimée à 1 542 m² ou 0,154 ha.

3. Hydro-Québec poursuit différentes activités de recherche et de développement dans le but de mieux comprendre les mécanismes d'évolution de la végétation à proximité des lignes et des postes (PR3.2, p. 9-11 et 9-12).

a. Depuis quand Hydro-Québec mène-t-elle ces recherches ?

b. Veuillez résumer les résultats auxquels ces recherches ont abouti notamment concernant la maîtrise de la végétation, les pistes d'amélioration qui se dégagent ainsi que les objectifs d'Hydro-Québec en termes d'opérationnalisation et de mise en œuvre de ces solutions dans le temps.

Réponse d'Hydro-Québec :

D'importantes études sur la maîtrise de la végétation dans les emprises ont été réalisées par Hydro-Québec. Les études ont été amorcées au cours des années 1970 et se sont multipliées au cours de la décennie suivante. Ce sont les années 1990 qui ont été les plus fertiles en travaux de recherche et en analyses de données, alors que les années 2000 se caractérisent par la production de documents de synthèse.

C'est ainsi que quelque 156 études en lien avec la maîtrise de la végétation dans les emprises ont été réalisées par Hydro-Québec depuis le milieu des années 1970. Les études sont regroupées selon les thèmes suivants :

- Général et synthèse : 24 documents publiés entre 1974 et 2010;
- Impacts des phytocides sur l'environnement et la santé : 56 documents publiés entre 1978 et 2006;
- Dynamisme de la végétation et programmes d'entretien : 10 documents publiés entre 1977 et 1996;
- Modes d'intervention sur la végétation : 13 documents publiés entre 1986 et 2010;
- Maîtrise biologique : 35 documents publiés entre 1985 et 2005;
- Aménagement d'emprises : 12 documents publiés entre 1984 et 2010;
- Études socioéconomiques : 6 documents publiés entre 1983 et 1995.

La synthèse des résultats de ces recherches est présentée au chapitre *Maîtrise intégrée de la végétation dans les emprises* de la *Synthèse des connaissances environnementales pour les lignes et les postes, 1973-2014*, disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec à l'adresse suivante : https://www.hydroquebec.com/data/developpement-durable/pdf/19_MaitriseIntegreeVegetation.pdf

Par ailleurs, depuis 2016, Hydro-Québec souscrit, grâce à son soutien et au soutien du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), à des travaux de recherche en collaboration avec l'Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal (IRBV), soit la chaire de recherche en phytotechnologie CRSNG/Hydro-Québec. Les travaux sont présentement en fin de course et les résultats seront connus à l'hiver 2020-2021.

Les résultats préliminaires sont prometteurs pour ce qui est de l'implantation de mélanges d'herbacées pour restaurer les sites perturbés et prévenir les invasions biologiques sous les emprises de ligne de transport, notamment les espèces non désirables à l'exploitation du réseau, mais également les espèces exotiques envahissantes qui sont nuisibles à la biodiversité. Pour en connaître plus sur la chaire CRSNG/Hydro-Québec, consulter le site Internet du projet de recherche à l'adresse suivante : <http://chairephytotechnologie.com/projets-recherche/>

Mentionnons également la participation d'Hydro-Québec dans une autre chaire de recherche avec l'Université Laval depuis 2017. Celle-ci s'intéresse à la mise hors service de chemins à faible fréquentation, soit concrètement l'aménagement de traverses à gué. Le premier objectif du projet était de développer une méthode de conception de traverses à gué. Les résultats sont disponibles dans le rapport de maîtrise de Vicky Larocque, disponible à l'adresse suivante : <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/38207>

Les résultats quant aux objectifs sur la mesure de l'apport des sédiments lié à différents modes de gestion des chemins à faible fréquentation de même que l'impact des passages à gué sur le comportement du poisson sont attendus pour l'hiver 2020-2021. Le site Internet de ce projet de recherche peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.cfcfr.ca/index.php?n=Membres.SylvainJutrasVoirie>

Aussi, de 2014 à 2017, Hydro-Québec a entrepris un programme de recherche sur les oiseaux migrateurs et les emprises de transport. Différentes pistes sont notamment à l'étude pour améliorer les pratiques selon les modes d'intervention. Il s'agit notamment de mesures particulières pour certaines espèces précaires qui sont présentes dans les emprises de transport. Le rapport d'étude est toutefois confidentiel puisqu'il traite d'espèces d'oiseaux à statut particulier. À la demande de la commission du BAPE, Hydro-Québec lui transmettra ce rapport en demandant qu'il demeure confidentiel.

D'autres études ont également été menées au cours des dernières années en lien avec la biodiversité, notamment une étude sur les pollinisateurs dans les emprises de transport en milieu urbain (2018-2019). La rédaction du rapport n'est toutefois pas complétée. Les résultats préliminaires de nos inventaires réalisés en milieu urbain révèlent la présence de 4 ordres, 12 familles, 37 genres et 90 espèces de pollinisateurs (dont 40 espèces identifiées dans les emprises à Montréal). Les espaces verts (parcs, jardins communautaires, etc.) sont d'importants habitats pour les insectes en milieu urbain. Nos résultats nous permettent maintenant d'avancer que les emprises de transport représentent également des habitats intéressants pour les pollinisateurs, leur permettant de réaliser diverses activités (nourriture, abri et sites de ponte). Les emprises forment d'importantes superficies d'espaces semi-naturels en milieu urbain, en plus d'offrir des corridors de connectivité aux insectes pollinisateurs afin d'accéder à d'autres milieux. Des démarches sont notamment en cours pour expérimenter de nouvelles pratiques afin de favoriser davantage les pollinisateurs.

4. L'organisme Nature-Québec a présenté un mémoire à la commission d'enquête le 19 août dernier dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique et a exprimé une préoccupation à l'effet que l'exportation d'électricité liée à la ligne projetée pourrait nuire à la transition énergétique du Québec en diminuant les quantités d'électricité disponibles à moyen et à long terme ou en obligeant la mise en place de nouveaux moyens de production par Hydro-Québec ou des producteurs externes.

Hydro-Québec a informé la commission en première partie de l'audience publique que l'information quant à la prévision des besoins en électricité de la clientèle québécoise pour les dix prochaines années, et des moyens envisagés pour y répondre, se retrouve dans le Plan d'approvisionnement, document publié tous les trois ans et déposé à la Régie de l'énergie du Québec.

Par ailleurs, la commission constate qu'Hydro-Québec a participé à la modélisation des conditions requises pour l'atteinte des objectifs de réduction de GES des États de la Nouvelle-Angleterre et de New York à l'horizon 2050. La recherche a été parrainée par le Sustainable Development Solutions Network (SDSN) en collaboration avec Hydro-Québec (HQ), et menée par Evolved Energy Research (Evolved) en utilisant le modèle de système énergétique EnergyPATHWAYS, avec des contributions de SDSN et de l'institut de recherche de HQ, l'IREQ.

Cette analyse avait notamment comme objectif de comprendre quels changements des systèmes énergétiques sont nécessaires pour atteindre la cible de 80 % de réduction des émissions de GES pour 2050.

Précisions d'Hydro-Québec concernant SDSN et MIT-CEEPR :

L'importance du contexte élargi de lutte régionale aux changements climatiques

L'exportation de l'énergie propre d'Hydro-Québec vers des marchés où l'utilisation d'énergies fossiles comme le gaz naturel, le mazout ou le charbon demeure importante permet de faire des pas de géant en termes de décarbonation.

En 2019, les émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées grâce à l'ensemble de nos exportations étaient de près de 6,9 millions de tonnes éq. CO₂. Cela correspond à l'équivalent des émissions annuelles de plus de 1,7 million de véhicules légers. Sur une période de 10 ans, cette réduction totalise plus de 100 millions de tonnes éq. CO₂, laquelle est comparable au retrait d'environ 30 millions de véhicules légers.¹

La contribution de nos exportations à la lutte aux changements climatiques est indéniable. Des projets d'exportation comme le New England Clean Energy Connect (NECEC) permettent de poursuivre et d'étendre cette contribution dans nos marchés voisins. Hydro-Québec estime que les livraisons de son hydroélectricité via la ligne de transport NECEC permettront de substituer l'utilisation de sources fossiles dans le réseau de la Nouvelle-Angleterre. L'impact climatique de cette substitution représente approximativement 3 millions de t éq. CO₂, tel qu'indiqué dans la documentation présentée par Hydro-Québec à cette commission (**document DA10**). Cette estimation de la réduction des gaz à effet de serre est corroborée par trois analyses indépendantes soumises dans le cadre de l'examen réglementaire à la Commission des services publics du Maine (Maine Public Utilities Commission).

La commission soulève à juste titre les travaux de modélisation parrainés en 2018 par le SDSN des Nations-Unies visant à établir les conditions requises pour attendre une réduction de 80% des émissions de GES pour 2050. Une autre étude, similaire, a été menée par le *Center for Energy and Environmental Policy Research* au Massachusetts Institute of Technology (MIT-CEEPR) et publiée plus tôt cette année. Sa conclusion rejoint, en somme, celle du SDSN : la valeur de l'hydroélectricité québécoise est maximisée lorsqu'elle est utilisée pour équilibrer et stocker de l'électricité renouvelable produite à partir de ressources éoliennes et solaires américaines variables. Et, l'ajout de lignes de transport transfrontalières facilite les flux d'électricité nécessaires pour tirer davantage parti de ces avantages.

¹ Rapport de développement durable 2019 d'Hydro-Québec, p.55 :

<https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-developpement-durable.pdf>

Il s'agit d'hypothèses académiques, mais ces études sont, à haut niveau, en phase avec la vision à long terme d'Hydro-Québec du rôle de son parc de production pour ses marchés et appuient notre vision de batterie naturelle. À long terme, l'interconnexion NECEC – des Appalaches – Maine s'inscrit dans cette vision où le réseau d'Hydro-Québec est davantage intégré aux réseaux du Nord-Est et la coordination des échanges d'énergie bidirectionnelle est augmentée.

Dans son mémoire présenté à cette commission, l'organisme Nature Québec se montre préoccupé quant aux impacts d'une exportation accrue de notre hydroélectricité sur la disponibilité de l'électricité et le succès de la transition énergétique au Québec. Il importe d'insister qu'Hydro-Québec entend jouer pleinement son rôle dans le déploiement d'une économie verte tel que prévu par le gouvernement du Québec. Nous élaborerons davantage sur ce rôle plus bas, mais rappelons que la capacité de production hydroélectrique d'Hydro-Québec est supérieure aux niveaux requis pour répondre aux besoins du Québec.

a. Étant donné que le Québec a adopté une cible de réduction de 37,5 % d'ici 2030 et adhéré à la cible de réduction de 80 % d'ici 2050, la commission d'enquête souhaite savoir quels effets (en termes de besoins exprimés en puissance et en énergie) les contrats d'approvisionnement de 9,5 à 10,0 TWh d'électricité ferme vers la Nouvelle-Angleterre auraient, pour toute leur durée de 20 ans, sur la disponibilité de l'électricité au Québec (en tenant compte des quantités et de la puissance disponibles provenant d'Hydro-Québec Production et des producteurs privés) et la réduction des émissions de GES pour l'atteinte des cibles de 2030 et de 2050 ?

L'électricité valorisée par Hydro-Québec Production dans les marchés extérieurs est celle disponible après avoir honoré ses engagements au Québec, dont notamment le bloc d'énergie patrimoniale réservé à Hydro-Québec Distribution. Dans un contexte où des besoins d'approvisionnement additionnels seraient requis par Hydro-Québec Distribution, de nouvelles sources renouvelables et faibles en carbone seront sollicitées par celle-ci, conformément aux exigences de la Régie de l'énergie du Québec.

Malgré le volume d'énergie engagé en Nouvelle-Angleterre, Hydro-Québec Production dispose de suffisamment d'énergie pour participer à d'éventuels appels de propositions qui seraient lancés par Hydro-Québec Distribution. Les prochains pourraient être lancés à l'horizon 2024-2026, comme le décrit le plus récent plan d'approvisionnement.

Il convient de souligner que le réseau principal d'Hydro-Québec est déjà approvisionné en quasi-totalité par de sources renouvelables et faibles en carbone (99,6% en 2019). Quant à l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES de 2030, Hydro-Québec y jouera assurément un rôle-clé, que ce soit en matière d'électrification des transports et des bâtiments ou d'efficacité énergétique. La réduction des émissions des GES au Québec constitue l'un des quatre grands objectifs du *Plan stratégique 2020-2024* d'Hydro-Québec. Nous visons que nos efforts d'électrification contribuent en 2024 à la hauteur de 17% de la cible 2030 du gouvernement du Québec.

L'atteinte de la cible de 2050 nécessitera d'importants efforts dans plusieurs secteurs économiques. Selon le rapport de Dunsky de juin 2019 à l'intention du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le développement de technologies sobres en carbone doit impérativement s'accélérer. Le rapport précise que le remplacement des véhicules à essence par des véhicules électriques représentera une mesure centrale à l'atteinte de cette cible. Depuis plusieurs années, Hydro-Québec participe activement à

l'électrification des transports et incorpore les prévisions de la croissance du parc automobile électrique dans ses projections de demande énergétique au Québec.

b. Une fois le terme des contrats arrivés, quel effet leur reconduction sur une base de plusieurs années aurait-il?

Les contrats d'approvisionnement d'électricité vers Nouvelle-Angleterre ne comportent pas de clause de renouvellement automatique. À leur échéance, les acheteurs et Hydro-Québec pourront négocier ou non une prolongation des livraisons et des autres termes. Le cas échéant, ces négociations refléteront les besoins en approvisionnement de la Nouvelle-Angleterre et l'offre d'électricité d'Hydro-Québec sur les marchés externes à ce moment.

La nouvelle interconnexion constituera un actif d'une valeur importante afin de décarboner la région. Tel qu'envisagé par SDSN et MIT-CEEPR, à l'échéance de ces contrats, l'interconnexion favorisera l'intégration d'une quantité importante d'énergie renouvelable intermittente en permettant d'absorber les surplus d'énergie de la Nouvelle-Angleterre pour éventuellement les revendre à des moments où les sources intermittentes produisent moins. Hydro-Québec pourrait accomplir ce rôle de batterie sans même avoir d'énergie disponible aux marchés externes. Dans ce contexte, Hydro-Québec serait valorisée davantage pour sa flexibilité de production et sa capacité d'échanges avec les réseaux voisins que pour son électricité en soi.

c. Si Hydro-Québec a réalisé des études de modélisation équivalente ou similaire permettant d'évaluer les besoins en matière d'efficacité énergétique et d'électrification au Québec dans la perspective de l'atteinte de cette cible, la commission souhaite en obtenir les résultats.

Hydro-Québec n'a pas réalisé d'étude similaire à celles de SDSN et MIT-CEEPR.

5. Selon Hydro-Québec, le tracé retenu ne touche aucun milieu humide d'intérêt tel que désigné par la Loi sur la conservation des milieux humide et hydrique.

a. Comment êtes-vous arrivés à cette conclusion?

Réponse d'Hydro-Québec :

Aucun milieu humide présentant un intérêt particulier pour la conservation n'a été identifié le long de la ligne projetée selon les données obtenues du MERN (sites d'intérêt écologique) des régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie. La consultation des schémas d'aménagement des deux MRC concernées par le projet n'a pas permis de relever de tels milieux (lieux d'intérêt écologique) le long du tracé retenu.

En 2017, le gouvernement a confié aux MRC du Québec le soin de réaliser un *Plan régional des milieux humides et hydriques* (PRMHH). Les MRC ont l'obligation de soumettre, d'ici juin 2022, leur plan au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le PRMHH permettra :

- d'obtenir une meilleure connaissance du territoire ;
- de préserver les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques ;
- d'identifier des milieux humides et hydriques qui représentent un intérêt ;

- de fixer des objectifs de conservation à l'égard des milieux humides et hydriques d'intérêt ;
- d'établir une stratégie de conservation et proposer des actions concrètes qui permettront d'atteindre les objectifs fixés.

Les plans régionaux des milieux humides et hydriques des MRC des Appalaches et du Granit sont en cours de réalisation.

6. Vous mentionnez : « Il est possible que six cours d'eau traversant ou longeant une aire de travail soient déplacés temporairement ou de façon permanente sur un court tronçon pour permettre la construction du pylône et la circulation de la machinerie dans l'aire de travail (sites de pylône 53, 132, 150, 154, 155 et 298). Cinq de ces cours d'eau ont fait l'objet d'une caractérisation détaillée en juillet 2019; le sixième cours d'eau, situé au site de pylône 53, sera caractérisé par Hydro-Québec à l'été 2020 (PR5.7, p. 15 à 21).

a. Avez-vous effectué la caractérisation de ce sixième cours d'eau? Si oui, veuillez présenter les résultats de cette caractérisation.

Réponse d'Hydro-Québec :

Le cours d'eau situé au site d'implantation du pylône 53 a été visité le 17 août dernier. Une caractérisation biophysique détaillée du cours d'eau et quelques relevés floristiques sur les rives ont alors été réalisés. Les résultats de cette caractérisation seront transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à la commission du BAPE d'ici la fin du mois de septembre 2020.

7. Vous indiquez avoir observé la présence de salamandres de ruisseaux à statut particulier (salamandre sombre du Nord et salamandre pourpre) le long des six cours d'eau qui ont fait l'objet d'une caractérisation détaillée en juillet 2019. Les rives et la végétation existante en bordure de ces cours d'eau ont également été caractérisées dans le but de déterminer la nature des espèces végétales présentes ainsi que les mesures d'atténuation à y appliquer en termes de revégétalisation. Toutefois, vous prévoyiez visiter le cours d'eau situé entre les pylônes projetés 196 et 197 en 2020 (PR5.7, p. 31). Avez-vous caractérisé ce cours d'eau et ses rives ?

a. Si oui, veuillez présenter les résultats de cette caractérisation.

Réponse d'Hydro-Québec :

Le cours d'eau situé entre les pylônes 196 et 197 projetés sera visité dans la semaine du 30 août au 5 septembre 2020. Les résultats de la caractérisation détaillée du cours d'eau et les relevés floristiques réalisés en rive seront transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à la commission du BAPE d'ici la fin du mois de septembre 2020.

8. Vous avez indiqué en séance avoir complété les inventaires forestiers l'automne passé (Benoit des Croisselles, DT2, p. 31 et Louis Lesage, DT2, p. 60). Ces inventaires ont pour but, entre autres, de déterminer les modes de déboisement qui seraient appliqués à différents secteurs de l'emprise de la ligne d'interconnexion des Appalaches – Maine.

a. Veuillez indiquer la superficie qui serait déboisée pour chacun des modes de déboisement que vous comptez appliquer (A, B ou C).

Réponse d'Hydro-Québec :

Les inventaires forestiers servant à déterminer les modes de déboisement de l'emprise projetée ont été réalisés en deux temps, soit du 9 octobre au 7 novembre 2019 et du 18 mai au 5 juin 2020. Les superficies préliminaires à déboiser selon chacun des modes de déboisement sont présentées au tableau plus bas.

Les superficies finales par mode de déboisement apparaîtront aux plans et devis de déboisement qui seront déposés au MELCC lors des demandes d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.

La superficie totale à déboiser (274,8 ha) provenant de l'étude forestière en cours de réalisation est légèrement supérieure à celle présentée au résumé de l'étude d'impact sur l'environnement et ses compléments (237,45 ha). La prise en compte, dans l'étude forestière, de superficies composées de végétation non arborescente (coupes récentes, milieux humides composés principalement de végétation arbustive, etc.) explique cet écart.

Tableau C-8a : Superficies préliminaires à déboiser dans l'emprise de la ligne projetée selon les modes de déboisement

Mode de déboisement	Superficie (ha)
Mode A	235,3
Mode APS	5,5
Mode B	32,5
Mode B2	1,5
Total	274,8

Par ailleurs, vous avez mentionné que : « Durant l'année qui précédera les travaux de maîtrise de la végétation, Hydro-Québec fera un relevé de la végétation et des éléments sensibles présents (cours d'eau, sources d'eau potable, etc.) le long de l'emprise et déterminera les modes de maîtrise de végétation les plus appropriés pour les protéger ».

b. En quoi cet inventaire est-il différent de celui réalisé à l'automne passé ?

Réponse d'Hydro-Québec :

L'inventaire forestier réalisé à l'automne 2019 et à l'été 2020 a pour objectif d'identifier et de localiser les éléments (peuplements forestiers, modes de déboisement, stratégie d'accès, traversées de cours d'eau) qui doivent apparaître aux plans et devis de déboisement de l'emprise projetée. La stratégie de déboisement initial de l'emprise tient également compte des éléments environnementaux sensibles identifiés à l'étude d'impact sur l'environnement du projet.

L'inventaire de la végétation réalisé préalablement à la première intervention de maîtrise intégrée de la végétation dans l'emprise existante d'une ligne de transport vise quant à lui à déterminer la hauteur et la densité de la végétation ainsi que sa composition. Il sert à déterminer si nous sommes en présence de végétation de faible hauteur et d'essences compatibles avec une ligne électrique ou d'une végétation incompatible avec le réseau de transport, comme les peupliers ou l'érable rouge, par exemple.

Les informations relatives à la végétation présente dans les emprises (dynamisme, type, densité et hauteur) sont essentielles à l'établissement des cycles d'intervention. Il faut aussi tenir compte des types de milieux traversés et de la présence d'éléments environnementaux sensibles dans le choix des types d'intervention. De plus, le programme d'entretien doit respecter les encadrements, les lois, les règlements et les autres exigences légales en vigueur.

L'inventaire du milieu débute par la revue et l'analyse de l'information existante. Par la suite, par une interprétation plus détaillée de photographies aériennes des emprises, généralement prises un an avant la période projetée de réalisation des travaux, on peut établir les superficies à traiter suivant l'état de la végétation (type, hauteur, densité et sociabilité). De plus, on peut cibler les différents éléments sensibles situés dans les emprises à traiter. Cette étape est réalisée à l'aide d'un outil de photo-interprétation assistée par ordinateur qui procède automatiquement au positionnement géographique et au calcul des superficies. Ce dernier intègre aussi l'ensemble des informations territoriales et environnementales inventoriées.

On effectue également des validations sur le terrain afin de s'assurer de l'intégrité des informations recueillies.

À partir de l'inventaire des éléments environnementaux sensibles, on peut repérer les éléments présents sur les sites où des travaux de maîtrise de la végétation seront réalisés. Le but est d'établir les mesures de protection qui s'imposent (périmètres de protection, restriction d'application de phytocides, etc.). Cet inventaire doit être mis à jour avant toute nouvelle intervention de maîtrise de la végétation au moyen de phytocides et par coupe mécanique. Il doit couvrir la largeur de l'emprise et déborder de part et d'autre de celle-ci afin d'inclure les éléments sensibles situés à proximité ainsi que leurs périmètres de protection.

c. Dans combien de temps Hydro-Québec prévoit-elle faire ces inventaires pré-maîtrise de la végétation?

Réponse d'Hydro-Québec :

La première intervention de maîtrise intégrée de la végétation sera réalisée au cours des 3 ou 4 premières années suivant le déboisement initial de l'emprise. La première intervention sera planifiée au moment opportun pour assurer une maîtrise de la végétation qui permet d'atteindre les objectifs suivants :

- assurer la sécurité du public et des employés ainsi que la fiabilité du réseau en maintenant les dégagements appropriés autour des conducteurs;
- permettre aux équipes d'entretien d'accéder facilement et rapidement aux lignes en cas de panne et d'y travailler en toute sécurité;
- protéger les composantes des lignes et prévenir les interruptions de courant en cas d'incendie de forêt.

L'inventaire est généralement réalisé un an avant la période projetée de réalisation des travaux.